

# Rapport financier

## Congrès Départemental des 11 et 12 mars 2010

par Eric PERROT, secrétaire à la politique financière

Il y a maintenant un peu plus de 2 ans que j'ai été nommé responsable à la politique financière de notre union départementale.

Je rappelle que c'est une tâche que personne ne voulait assumer. Ce n'est pas une tâche facile, mais heureusement, pour m'y aider, je peux compter sur l'appui de notre secrétaire administrative, Paule BATAILLER, qui est bien plus qu'une secrétaire administrative, puisqu'elle s'occupe SEULE de la comptabilité (moi, je n'y connaît rien en compta). Je la remercie fortement du travail qu'elle fournit pour cette tâche, et je lance ici un appel à candidature, pour le poste de trésorier adjoint, si possible quelqu'un qui connaît la comptabilité, afin de pouvoir nous épauler.

Je remercie également toute la Commission Financière et de Contrôle et surtout son président, Michel CHOLLET.

Depuis le dernier congrès, nous sommes dans une époque charnière, avec le nouveau système de répartition des cotisations dans les structures : COGETISE.

Si les deux premières années de la mise en place de cet outil (2007 et 2008) ont été laborieuses, cela était dû à deux choses : une mauvaise préparation dans certains syndicats et le fait que COGETISE n'était pas tout à fait au point (mais l'est-il aujourd'hui ?). De grandes améliorations ont été faites depuis, notamment dans le versement régulier aux structures (U.D. et mutualisation des U.L.). (Tous les 10 du mois environ).

Il reste néanmoins d'autres améliorations à apporter; je pense notamment aux syndicats départementaux dont nous n'avons pas par retour de COGETISE, le nombre de FNI et de cotisations exacts par U.L. Il suffirait peut-être, pour cela, que chaque syndicat départemental envoie à COGETISE le tableau correspondant ?

Même si cet outil fonctionne de mieux en mieux, il reste également des erreurs, erreurs faites soit par les syndicats sur leurs bordereaux soit par COGETISE lors de la rentrée des bordereaux dans l'ordinateur. C'est pourquoi, pour les limiter, COGETISE nous demande de faire la déclaration par Internet dans tous les syndicats là où cela est possible.

Je reste à disposition de tous les syndicats qui le souhaitent, pour expliquer comment faire, même pour ceux qui n'ont pas Internet.

-----

La loi du 20 août 2008, concernant la représentativité des organisations syndicales, nous oblige à une nouvelle réglementation concernant les règles comptables des organisations syndicales. ceci ayant été homologuée par arrêté du 31 décembre 2009. Cette nouvelle loi va modifier considérablement notre façon d'arrêter les comptes surtout dans les syndicats qui n'avaient pas ou ne faisaient pas de véritable trésorerie.

Cette mesure aurait du prendre effet dès 2009, pour toutes les structures, en ce qui concerne l'obligation de tenir une compta ( VOIR TABLEAU).

En ce qui concerne la publication des comptes, l'exercice 2010 pour la confédération et les fédérations, l'exercice 2011 pour les U.D., les syndicats départementaux et les unions régionales, l'exercice 2012 pour les autre structures, UL et syndicats.

### **Expliquer le tableau (diaporama)**

De plus amples explications vous parviendront le moment venu. Mais, en tout état de cause, il faudra publier, soit via le site de l'UD, soit via DIRECCTE, le bilan des comptes de l'année (pour vous, syndicats, en 2013 pour l'année 2012).

Je pense qu'il est important que, dès 2011, vous preniez toutes les dispositions nécessaires pour avoir une véritable trésorerie voire une comptabilité pour les syndicats importants afin qu'en 2012 vous puissiez être opérationnels.

-----

Comme vous pouvez le voir sur le bilan 2008 – 2009 que vous avez dans vos documents, l'année 2008 n'a pas été une bonne année « côté finances » puisqu'il a fallu puiser dans nos ressources (livret A) 10000 euros pour combler le déficit. Ce dernier étant dû essentiellement à 2 facteurs, le premier sur les versements COGETISE qui se faisaient pas par les syndicats (nombreux ont été ceux qui, pour l'année 2008, n'ont réglé qu'un printemps 2009) et, le deuxième facteur, l'annulation de plusieurs formations (soit par faute de formateurs, soit par l'insuffisance de stagiaires).

Heureusement, la générosité de certains syndicats (et je les remercie tous au nom de l'UD) a permis, grâce à leurs dons, de ne pas trop puiser dans nos réserves.

Mais, est-ce normal, qu'une UD comme la nôtre, avec près de 4000 syndiqués, soit tant tributaires des dons et des formations ? Je ne pense pas.

Tout comme il est anormal que tous les syndiqués ne soient pas logés à la même enseigne. J'entends par là que tous ne soient au 1%. Pourtant, cette décision du 1 % a été prise au congrès confédéral de 1973, il y a maintenant 37 ans.

Hors on peut voir de grandes irrégularités en ce domaine.

Je demande donc qu'à ce congrès, on prenne la décision de tendre rapidement au 1 % y compris chez les retraités et que tous les syndicats versent régulièrement à COGETISE, parce qu'il faut bien qu'à l'UD, on verse les salaires tous les mois à nos secrétaires qu'on paye nos cotisations patronales chaque trimestre.

Merci de m'avoir écouté.